

Note d'unité

Centre bus des Pavillons sous-bois I N° 2020-64

Décision du 16 avril 2020

Décision n° BUS/MRB 2020-64 du 16 avril 2020
Portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois, au personnel d'encadrement de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois

Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-49 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-69 consentie le 18 décembre 2019 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0546 consentie le 1^{er} octobre 2019 par le directeur du département MRB au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Madame Gordana FILIPOVIC, responsable des ressources humaines, ou à
- Monsieur Konrad KERZERHO, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Yann SELIM, responsable d'exploitation tramway, ou à
- Monsieur Fabien MARCHAND, responsable transport, ou à
- Monsieur Jean Baptiste COSTILLE, responsable exploitation, ou à
- Monsieur Sergil UZAN, responsable prévention sécurité, ou à
- Monsieur Amar AOUDIA, responsable maintenance, ou à
- Monsieur Karim SAOURI, responsable d'équipe de ligne, ou à
- Monsieur Sébastien LE ROUX, responsable d'équipe de ligne.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS/MRB 2020-33 du 26 mars 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 16 avril 2020

Stéphane LOUET
Directeur du centre bus des Pavillons sous-bois